

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 juin 2016

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 11 avril 2016.

Par courrier daté du 25 avril 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) :

- au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- au titre de l'article L151-13 pour la création de Secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)

La commission s'est réunie le 23 juin 2016 pour examiner ce projet, que Monsieur Jean-Luc MUSART votre adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, a présenté, accompagné de Madame Sylvie HENAU, responsable du service urbanisme et de Madame Anne-Claire LELIEVRE représentant le bureau d'études ESPACE VILLE.

Au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, Monsieur MUSART a pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

La commission a salué et apprécié la présence d'un schéma des circulations agricoles.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Monsieur Ugo PEZZETTA
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Elle a également rendu un avis favorable au titre du règlement des zones A et N et au titre de la création de STECAL.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. *et les cultes*

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

Yves
Yves SCHENFEIGEL